

Renseignements nécessaires pour réaliser votre étude de retraite.
Cette étude est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Renseignements personnels

M. - Mme Nom d'usage : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

Adresse postale : _____

Adresse Internet : _____@_____ Tél. : _____

DATE à laquelle vous envisagez de faire valoir vos droits à la retraite et pour laquelle vous demandez une évaluation. Il est possible d'envisager plusieurs dates de départ et de faire ainsi plusieurs évaluations.

Évaluations faites en fonction des textes actuellement en vigueur.



Situation familiale

- Avez-vous un taux d'incapacité d'au moins 50 % ? OUI NON
- Nombre d'enfants **nés** (y compris né sans vie) :
- Nombre d'enfants **adoptés** :
- Nombre d'enfants **vivants** au 31/12/2011 :
- Date de naissance de chacun (**et/ou** d'adoption, éventuellement)
1-/2 -/3 -/4 -/5 -
- Éventuellement, date de décès : Précisez le n° d'ordre :

- Avez-vous un enfant, âgé de plus d'un an, handicapé à au moins 80 % ? OUI NON
- Touchez-vous (ou avez-vous touché) pour lui l'AAEH et un de ses compléments ? OUI NON
- Avez-vous un conjoint atteint d'une infirmité ou d'une maladie le plaçant dans l'incapacité d'exercer une activité quelconque ? OUI NON
- Avez-vous partagé les trimestres éducations entre le père et la mère ? OUI NON
- Si OUI comment ce partage de trimestres a-t-il été réparti pour chaque enfant ?

- Avez-vous au moins 1 trimestre au titre des majorations pour enfants (éducation, maternité, adoption, enfant handicapé, congé parental). OUI NON

- Avez-vous pris un congé parental (ou plusieurs) ? OUI NON

(Indiquez les dates exactes de début et de fin) _____

- **Pour les mères enseignantes de 3 enfants et plus (il n'est pas nécessaire d'avoir eu ses enfants en période d'enseignante pour le RETREP) :**

Avez-vous eu 3 enfants **ET** 15 ans de service avant le 01/01/2012 ? OUI NON

Si OUI indiquez :

- date de naissance du 3^e enfant : _____

- date à laquelle vous avez eu 15 ans de service dans l'enseignement privé sous contrat : _____

NB : les temps partiels autorisés sont considérés comme des temps complets, les temps incomplets sont comptabilisés au prorata ; éventuellement un état de service est à demander à l'Inspection académique ou au rectorat.

Les suppléances y compris celles effectuées avant l'entrée au CFP sont prises en compte par le Retrep dans les 15 ans de services effectifs.

Renseignements carrière

- Êtes-vous ? : Salarié SEP - Enseignant 1^{er} degré - Enseignant 2nd degré

1- **Si vous êtes salarié SEP (OGEC)**, répondez aux questions suivantes :

➤ Pour les hommes, service national : Date de début _____ Date de fin _____

➤ Avez-vous exercé à temps partiel ? OUI NON

2- **Si vous êtes enseignant dans le 1^{er} degré**, répondez aux questions suivantes :

➤ **Pour les instituteurs titulaires reclassés professeurs des écoles avant le 01/07/2011**, avez-vous 15 ans de services actifs ? OUI NON Si OUI Combien ? ans mois jours

➤ **Pour les instituteurs titulaires reclassés professeurs des écoles à partir du 01/07/2011**, avez-vous 15 à 17 ans de services actifs selon l'année au cours de laquelle est atteinte la durée de services de 15 ans applicable antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 09-11-2010 ?

NON OUI (durée de services actifs exigés :)

<p>15 ans 4 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/07/2011 et le 31/12/2011 15 ans 9 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012 16 ans 2 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013 16 ans 7 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014 17 ans de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015</p>

1- Date de titularisation instituteur : / /.....

2- Date de passage au grade de professeur des écoles : / /.....

La titularisation prend effet à la date où figure sur le bulletin de salaire la mention « **instituteur enseignement privé** ». Auparavant : « maître remplaçant avec ou sans CAP ». Si vous avez le diplôme d'instituteur, vous devenez titulaire immédiatement (la plupart du temps le 1^{er} septembre), sauf si vous êtes nommé(e) sur le poste d'un titulaire en arrêt maladie par exemple. Dans ce cas, vous êtes maître remplaçant.

3- Si vous êtes enseignant (1^{er} et 2nd degrés), répondez aux questions suivantes :

- Pour les hommes, service national : Date de début : / /..... Date de fin : / /.....
- Précisez la date d'entrée dans l'enseignement privé sous contrat : / /.....
- Précisez la date du contrat définitif d'enseignement : / /.....
Attention le CDI n'est pas un contrat définitif d'enseignement.

- Avez-vous exercé à temps partiel ou incomplet ? OUI NON
- Avez-vous exercé dans l'enseignement hors contrat ? OUI NON
- Avez-vous exercé une activité hors enseignement ? OUI NON
- Avez-vous eu des périodes multi – employeurs ?
(ex : enseignant + chef d'établissement ou enseignement privé) OUI NON
- Avez-vous été assujetti à d'autres régimes que le RGSS ? OUI NON

Tous ces renseignements doivent figurer sur le relevé de carrière demandé sur papier libre (voir modèle ci-dessous).

Si oui, lesquels ? : MSA (salarié agricole) CAVIMAC (religieux) SSI (ex-RSI- commerçant, artisan)

• **Pour tous : salariés des établissements (SEP), professeurs, instituteurs, joindre impérativement :**

- **Un relevé de carrière, sur papier libre, concernant votre CARRIÈRE COMPLÈTE, à établir selon le modèle ci-dessous.**

03/07/75 au 30/08/75	Accueil (travail d'été)	La poste
07/09/76 au 30/10/77	Salarié	Nestlé
01/09/80 au 30/10/82	Enseignant	Enseignement public
01/11/82 au 01/09/83	Chômage ou sans activité ou service militaire ou maladie, maternité	
01/09/83 au 01/10/85	Enseignant ou salarié SEP	Enseignement privé sous contrat ou hors contrat temps partiel ou temps complet
01/10/85 au 01/09/86	Congé parental	
01/09/86 au 01/09/87	Enseignant	Enseignement privé hors contrat ou sous contrat à temps partiel
01/09/87 à aujourd'hui	Enseignant	Enseignement privé sous contrat à temps complet, incomplet, retraite progressive

- **Les trois relevés de situation ou de carrière de la CARSAT ou MSA, de l'Agirc-Arrco et de l'Ircantec.**

Voir Fiche méthode pour obtenir ses relevés de carrière :



Fiche méthode

Obtenir ses relevés de carrière (Cnav ou Carsat, Agirc-Arrco, Ircantec)

Vous avez besoin de votre numéro de sécurité sociale et de vos codes d'accès à [France Connect](#) (possibilité de le créer à la première utilisation).

1) Relevé de la Carsat

Sur le site www.lassuranceretraite.fr

- a. Créer votre espace personnel ou connectez-vous sur votre compte déjà créé en cliquant sur le bouton "mon espace personnel" en haut à droite de la page :



Je suis actif v Je suis retraité v

Rechercher



Mon espace personnel

4- **Un état de service** à demander aux services académiques (DSDEN ou rectorat).

Il est indispensable d'envoyer des photocopies de **documents récents**, de joindre tous les éléments dans **un même courrier postal** qui doit être adressé au responsable **Spelc local** (cf. sur le site « **le Spelc en région** »). **Avant d'adresser votre dossier par courrier postal, contactez votre responsable Spelc local par mail. Si les dernières années ne sont pas renseignées sur le relevé de carrière, fournir les bulletins de salaire de décembre des années manquantes. Joindre également le dernier en votre possession.**

Vos questions :

.....
.....
.....
.....
.....